



**Compte rendu Réunion du Conseil Municipal**  
**Mardi 26 Janvier 2021 à 20 h 00 à la Mairie – Salle du Conseil Municipal**

Etaient présents : David BONNET, Maire, Robert FAY, Pascaline MAXANT, Catherine NALPOWIK Adjointes, Florence BLACHE, Arnaud LEBRETON, Cédric RIBEYRE, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, Pierre VERGNES, Didier VIALLET, conseillers.

Absents excusés :

Samuel ALBERT (procuration à David BONNET)  
 Huguette JOLIVET (procuration à Didier VIALLET)  
 Sylvain MAURIN (procuration à Frédéric SOUBEYRAND)  
 Stéphane JUNIQUE.

Secrétaire de séance : Mme Catherine NALPOWIK

La séance débute à 20h15.

Le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal, en date du 21 décembre 2020, est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Délibération sur le renouvellement de la convention CEE - SDE 07.

**Ordre du jour** :

**Valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur le patrimoine communal – Renouvellement Convention Commune de VION / SDE 07 :**

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economies d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) reverse une subvention aux travaux réalisés.

M. le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07, pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2017/011 du 23 février 2017 portant sur la convention pour la valorisation des CEE,

Vu que cette convention CEE, signée entre la Commune de Vion et le SDE 07, arrive à échéance le 22 février 2021,

Considérant qu'il convient de signer une nouvelle convention, pour bénéficier à nouveau des subventions du SDE 07, en vue des futures opérations à réaliser sur le patrimoine communal,

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de la convention pour la valorisation des CEE ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre au SDE 07 les éléments nécessaires à chaque demande de subvention.

**Mutuelle communale – Convention de partenariat associative :**  
**Commune de VION – Association ACTIOM :**

M. le Maire rappelle que la commune de Vion s'est engagée dans une réflexion sur la mise en place d'une mutuelle dite « communale ».

Le Conseil Municipal :

Considérant que la commune de Vion souhaite améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé de ses habitants ;

Entendu le rapport présenté par Madame Catherine NALPOWIK, Adjointe déléguée aux affaires sociales et personnes âgées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE :

. De rejoindre le dispositif Ma Commune, Ma santé, la solution de santé mutualisée, à destination de tous les habitants de la commune ;

. D'approuver les termes de la convention ;

. D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association ACTIOM et le cabinet partenaire diffuseur de proximité, ainsi que tout document ou courrier relatif à ce partenariat ;

. D'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce partenariat.

Il est précisé que dans les semaines à venir, les habitants de Vion recevront dans leur boîte aux lettres un courrier d'information avec les coordonnées pour prendre rendez-vous avec le partenaire de l'Association ACTIOM, afin d'étudier leurs besoins en matière de couverture santé et les tarifs proposés. Une permanence par mois, sur rendez-vous, est prévue en Mairie.

**Projet de réfection de jeux d'extérieur pour enfants :**  
**Aire de jeux du centre-bourg et Jeu de l'Ecole publique**  
**Demandes de subvention (de l'Etat et de la Région) :**

M. le Maire rappellent aux élus la nécessité de lancer rapidement une réfection des espaces de jeux d'extérieur pour enfants, à Vion, dans le village, à savoir l'aire de jeux du centre-bourg (contre-allée des Platanes) et le jeu de l'école publique. En effet, ces éléments sont vieillissants et insuffisamment équipés.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la sécurisation des espaces publics Petite enfance et de la revitalisation du centre-bourg.

Afin de mettre en œuvre cette opération, M. le Maire propose de déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du « Bonus relance » 2020-2021, ainsi qu'auprès de l'Etat (DETR ou DSIL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet de réfection de jeux d'extérieur pour enfants, d'un montant total estimé à 74 510.00 € HT, composé comme suit :

. Aire de Jeux du centre-bourg :	54 285.00 € HT
. Jeu d'extérieur Ecole publique :	16 676.00 € HT
. Divers et imprévus :	<u>3 549.00 € HT</u>
Total :	74 510.00 € HT

- Sollicite l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du nouveau dispositif appelé « Bonus relance » 2020-2021, au taux maximal de financement, pour la réalisation de cette opération globale ;

- Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la DETR ou de la DSIL, exercice 2021, au taux maximal de financement, pour la réalisation de cette opération globale estimée à 74 510 € HT, composée d'une part, de la réfection de l'aire de jeux du centre-bourg estimée à 57 000 € HT, et d'autre part, de la réfection de l'espace de jeu de l'école estimée à 17 510 000 € HT ;

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération ;

- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2021 et à assurer le financement complémentaire à celui des financeurs public.

**Compte rendu Réunion Commission Travaux du 05/01/2021 :**

Le logement de l'école a besoin de travaux de rénovation. Des devis seront réalisés pour évaluer leur coût.

**Etude par ARCHE Agglo : Potentiels photovoltaïques sur les toitures publiques :**

Le seul bâtiment susceptible d'être équipé est la salle communale des Ferrats.

Après chiffrage, le coût des travaux absorberait la totalité des gains. Le conseil ne donne pas suite à ce projet.

**Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo :**

Décision reportée à la prochaine réunion pour avoir davantage d'informations sur le fonctionnement de cette commission.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2019 :**

Pas de remarques du conseil municipal.

**Informations diverses :****Personnel communal :**

Comme suite à la demande de rupture conventionnelle ou de démission formulée par un agent communal, celui-ci a été convoqué à un entretien préalable, au terme duquel, il a été décidé de ne pas poursuivre la procédure de rupture conventionnelle.

M. le maire donne lecture de la nouvelle lettre de démission « non équivoque » de l'agent communal, en date du 21 janvier 2021.

**Vaccination contre la Covid-19 :**

Mme Catherine Nalpowik, Adjointe aux affaires sociales et aux personnes âgées, a pris contact avec des habitants éligibles à la vaccination. Elle explique la difficulté qu'ils rencontrent pour prendre des rendez-vous dans les centres de vaccination.

M. le Maire donne lecture du courrier envoyé à M. le Maire de Tournon qui possède une structure hospitalière pouvant accueillir un site de vaccination pour qu'il propose à nouveau aux services de l'Etat d'élargir le périmètre des centres de vaccination contre la covid-19.

**Bâtiment communal de La Gare :**

M. le Maire donne lecture du courrier d'un des locataires de la Gare, en date du 13 janvier 2021.

**Affaires scolaires et périscolaires :**

. Mme Pascaline Maxant, adjointe aux services scolaire et périscolaire, annonce que le dépistage du RADON est en cours, des capteurs ont été installés à l'école et à la cantine scolaire, par un organisme agréé, la CRIIAD. Le devis a été validé, pour un montant total de 581.42 € TTC.

. Deux dérogations scolaires pour l'école publique de Saint Jean de Muzols ont été accordées, pour deux enfants domiciliés à Vion, en raison de leur situation familiale et suite à une entente avec la municipalité de Saint Jean de Muzols.

**Compagnie Nationale du Rhône :**

L'Etat souhaite prolonger la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône). La commune dispose d'un délai de trois mois pour faire connaître ses observations. M. le Maire informe les membres du conseil municipal qui peuvent prendre connaissance des pièces du dossier en mairie, en vue de faire des observations éventuelles à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Réforme de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) :**

M. le Maire donne lecture d'un résumé préparé par le vice-président de la commission Finances,

M. Samuel Albert. Notre secteur sera notamment concerné par le transfert de la trésorerie de Tournon sur Annonay avec fusion des deux trésoreries.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 h 02.

VION, le 02 février 2021.

Le Maire : David BONNET

